

COMMUNE  
MARNAY

**A R R E T E**

**Objet : Interdiction de circulation et réglementation du stationnement  
Fête de la bière « Bière ki Cool » le 16 septembre 2023**

Le Maire de la Commune de Marnay ;

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'association Zik en tête ;

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la journée du Patrimoine « la Bière ki Cool » le 16 septembre 2023 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques au complexe sportif, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

**A R R E T E**

**Article 1** : A l'occasion de la journée du Patrimoine « la Bière ki Cool », la circulation et le stationnement seront réglementés de la façon suivante :

**Circulation et stationnement interdit du vendredi 15/09/2023 à partir de 12h jusqu'à la fin des festivités :**

**- Rue Jean Baptiste Brusset**

**Article 2** : La présente interdiction sera matérialisée par des panneaux.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Marnay.

**Article 4** : Monsieur le Maire de Marnay et Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, le 30 juin 2023

**Le Maire,**

Vincent BALLOT

